

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
705<sup>ème</sup> RÉUNION  
25 JUILLET 2017  
ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DCCV)

COMMUNIQUÉ

## COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 705<sup>ème</sup> réunion tenue le 25 juillet 2017, a adopté la décision qui suit sur l'Evaluation des capacités régionales de la Force africaine en attente.

### **Le Conseil,**

1. **Prend note** de la présentation faite par le Directeur par intérim du Département Paix et Sécurité sur le rapport du Président de la Commission sur la Force africaine en attente (FAA). Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants de certaines Communautés économiques régionales et Mécanismes régionaux (CER/MR), à savoir le Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), la Force en attente de l'Afrique de l'Est (EASF) et la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC);
2. **Rappelle** les dispositions pertinentes de l'Article 13 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Le Conseil **a également rappelé** son communiqué de presse PSC/PR/BR.(DCLVII) adopté lors de sa 657<sup>ème</sup> réunion tenue le 9 février 2017 et, ses échanges lors de sa 677<sup>ème</sup> réunion tenue le 6 avril 2017 sur l'état de la Force africaine en attente et de sa Capacité de déploiement rapide (CDR-FAA), ainsi que sur la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC);
3. **Rappelle en outre** la décision Assembly/AU/ Dec.589 (XXVI) adoptée par la 26<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue en janvier 2016, qui a demandé à la Commission de faciliter la conduite d'une "mission d'évaluation à entreprendre par la Commission et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux auprès des Communautés économiques régionales pour vérifier l'état de préparation des Forces régionales en attente";
4. **Se félicite** du rapport du Président de la Commission sur la FAA, y compris les recommandations sur les objectifs de vérification, de confirmation et de validation des capacités promises par les Forces régionales en attente, ainsi que les mises à jour sur l'élaboration des politiques, la formation/l'entraînement, les exercices et les capacités d'appui à la mission, à savoir: les systèmes de commandement, de contrôle, de communication et d'information, la base logistique continentale de la FAA et ses relations avec les bases logistiques régionales, le transport stratégique, le contrôle des mouvements continentaux/régionaux, le Fonds de la paix et le document de l'UA sur les charges communes;
5. **Exprime sa reconnaissance** au Professeur Ibrahim Gambari et au Groupe d'experts d'avoir accepté de vérifier les capacités promises, ainsi que pour leur dévouement et leur engagement à assurer la bonne conduite de l'exercice;
6. **Réitère** la nécessité d'un bilan régulier et continu des efforts respectifs des CER/MR en vue de renforcer la FAA, y compris la nécessité d'explorer l'utilisation des capacités des États membres

et des CER/MR qui sont opérationnellement prêts, conformément à l'article 13 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA;

7. **Félicite en outre** la Commission et les CER/MR pour les progrès et la collaboration qui ont permis d'entamer la vérification, la confirmation et la validation des capacités promises de la FAA et **appelle** les États Membres et les CER/MR à apporter la coopération nécessaire au Groupe d'experts, en vue de lui permettre d'élaborer un rapport qui présentera clairement l'état actuel de la préparation de la FAA et des capacités régionales, y compris la voie à suivre;

8. **Convient** de consacrer une réunion pour examiner le rapport de la Commission sur les résultats de l'exercice de vérification, de confirmation et de validation, conduit par le Professeur Gambari et son équipe, avant sa soumission au Conseil exécutif, à travers la 10<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité (CTSDSS), prévue en octobre 2017, et, subséquemment, à la 30<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union en janvier 2018 pour validation et approbation, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.589 (XXVI) de janvier 2016;

9. **Décide** de rester activement saisi de la question.